

**Formation
en
e-learning**

À distance



ROCHE FORMATION
—
IMMOBILIER

**50€
1h**

L'impôt sur la fortune

Objectifs :

À l'issue de cette formation, le stagiaire maîtrisera les conséquences de la réforme de l'impôt sur la fortune, sera capable de déterminer le patrimoine taxable, d'évaluer les actifs imposables et de comprendre les réductions d'impôt permettant de minimiser l'IFI.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale.

Profils des stagiaires et prérequis

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).



L'impôt sur la fortune

Modalités techniques et pédagogiques :

L'achat du cursus de formation déclenche automatiquement l'envoi du lien de connexion sur la plateforme. La formation est accessible 24h/24, 7j/7, sur ordinateur, tablette ou smartphone, durant une période de 3 mois.

Le cursus de formation comprend un module d'apprentissage e-learning ainsi qu'un quizz final de validation des connaissances. Ce cursus permet de valider 2 heures de formation obligatoire loi ALUR. À l'issue du module d'apprentissage e-learning, le stagiaire pourra télécharger le support de cours complet.

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : contact@roche-formation.com. Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

Suivi et évaluation :

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

Plan et objectifs pédagogiques de la formation

Introduction

1. Qui est concerné par l'IFI ?

- 1.1. Fait générateur
- 1.2. Annualité de l'impôt
- 1.3. Les personnes imposables
- 1.4. La composition du foyer fiscal
 - 1.4.1. Le principe
 - 1.4.2. Exception
 - 1.4.3. Domicile fiscal de l'IFI
 - 1.4.4. Pour les personnes résidant en France ou considérées comme tel
 - 1.4.5. Pour les personnes résidant à l'étranger

2. Les actifs imposables

- 2.1. Les biens exonérés d'IFI
- 2.2. L'évaluation des actifs imposables
- 2.3. Les dettes pouvant être déduites
 - 2.3.1. Les conditions générales de déductibilité des dettes
 - 2.3.2. Les dettes admises en déduction
 - 2.3.3. Les dettes non déductibles ou dont la déductibilité est limitée

3. Le calcul de l'IFI : Taux imposition, plafonnement et réduction d'impôt

- 3.1. Taux imposition de l'IFI
- 3.2. Le plafonnement de l'IFI
- 3.3. La réduction d'impôt pour dons consentis à certains organismes d'intérêt général

4. Déclaration et paiement de l'IFI

- 4.1. Déclaration de l'IFI
- 4.2. Paiement de l'IFI
- 4.3. Solidarité pour le paiement de l'IFI

5. Contrôle, pénalités et contentieux

- 5.1. Le délai de reprise de l'administration fiscale
- 5.2. Les sanctions